

Logement social

Vous êtes à la recherche d'un logement :

1^{ère} étape :

Vérifiez que votre revenu fiscal de référence et le nombre de personnes vivant dans votre foyer, vous ouvrent droit au logement social :

« **plafond de ressources** » : <http://droit-finances.commentcamarche.com/faq/2802-hlm-plafonds-de-ressources-2019>

2^{ème} étape :

Vous devez procéder à une inscription en ligne de demande de logement Social, via le site de la Préfecture de Loire-Atlantique :

www.demandelogement44.fr

Cette démarche vous permettra d'être inscrit(e) dans le fichier unique, de droit commun, de tous les bailleurs sociaux du département.

En accusé de réception, vous recevrez une attestation d'enregistrement, sur laquelle un n° départemental vous sera attribué (044-----)(valable 1 an)

L'ALPAF « Association pour le Logement du Personnel des Administrations Financières » a réservé 25 logements, auprès du Bailleur Social CDC-Habitat, ex-SNI « Société Nationale Immobilière », et 4 logements, auprès de CDC-Habitat, ex-SAMO, pour loger les agents des Ministères Economiques et Financiers, en poste dans le département de Loire-Atlantique.

Localisation actuelle du parc ALPAF 44 (ne représente pas la liste des logements disponibles) :

Bailleur CDC-HABITAT → ex SNI		Bailleur CDC-HABITAT → ex SAMO			
NANTES – Quartier St Joseph de Porterie		NANTES – Île Beaulieu		NANTES	REZE
Pavillons	Appartements	Appartements		Appartements	
	Type 2 : 2	Type 2 :	1	Type 2 : 2	Type 3 : 1
Type 3 : 2	Type 3 : 6	Type 3 :	7	Type 3 : 1	
Type 4 : 4	Type 4 : 1	Type 4 :	4		
		Type 5 :	1		
Total : 6	Total : 9	Total :	13	Total : 3	Total : 1

Pour bénéficier d'une vacance de ces logements :

1. Transmettre, à la délégation 44 :

Vos 2 derniers avis d'imposition

La copie de votre bulletin de salaire (le plus récent)(ou simulation de revenus mensuel, à demander auprès du service Ressources Humaines d'affectation)

La copie de votre saisie de demande de logement, à la Préfecture, via internet
le n° départemental qui vous a été attribué (n° unique ou Imhoweb)

Votre avis de mutation ou 1^{ère} affectation, (à défaut, attestation de votre service RH)(ne concerne que les nouveaux agents).

Du fait de l'offre limitée des logements sociaux, et, dans le cas où vous ne pourriez obtenir satisfaction dans les délais souhaités, nous vous encourageons à effectuer des recherches par vous-même, en consultant régulièrement :

2. Les coordonnées suivantes :

Le site internet de « Ouest-France » : www.ouestfrance-immo.com

Le bon coin : www.leboncoin.fr

En appelant l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) → tel : 02 28 08 93 69 (accueil téléphonique commun à tous les bailleurs sociaux de Loire-Atlantique)

3. Les logements temporaires :

Quelques adresses qui pourraient vous dépanner et éviter le stress des nouvelles installations :

- Des gîtes :

<http://www.lesgitesdudesert.com>

<http://www.nantes-camping.fr/>

- RésidEtape :

4 rue Konrad Adenauer – 44200 Nantes – tel : 02 28 08 93 69

2 square Alcide Benoît – 44600 St Nazaire – tel : 02 40 24 74 90

www.residetapes.fr - contact@residetapes.fr

Liste des communes, villes et mairies de Loire Atlantique (beaucoup de mairies bénéficient d'un parc immobilier, pensez à les contacter)

<https://www.annuaire-mairie.fr/departement-loire-atlantique.html>

La délégation reste à votre disposition pour toute information complémentaire au **02 53 46 31 00** ou par mail actionsociale.44@finances.gouv.fr